

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juin à neuf heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace projet « Saint-Dizier 2020 » à Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 16 juin 2017.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. CADET
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BERIGAUD suppléant de M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DERVOGNE, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA, M. VALTON,

Excusés : M. AMELON, M. BAUDOT, M. BAYER, M. BOSSOIS, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CARON, M. DELMOTTE, M. DESANLIS, M. FARGETTE, Mme GUINOISEAU, M. HOWARD, M. MENAUCOURT, M. NOISETTE, Mme PINCEMAILLE, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BAUDOT à Mme GALICHER	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. BOSSOIS à Mme CLAUSSE	Mme ROBERT-DEHAULT à M. CORNUT-GENTILLE
M. BUAT à M. BANCELIN	Mme SALEUR à M. CADET
M. DELMOTTE à M. GOUVERNEUR	M. TURCATO à M. VALTON
M. DESANLIS à M. MARCHANDET	M. VAGLIO à Mme GARCIA
M. FARGETTE à Mme GILLET	Mme VARNIER à M. GARNIER

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N°106-06-2017

**EXTENSION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PLAN LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN A LA
TOTALITE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-
DIZIER, DER & BLAISE**

Rapporteur : M. SIMON

La loi NOTRe du 7 août 2015 a entraîné une fusion des EPCI. La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 comporte des dispositions sur la conséquence de la modification du périmètre des EPCI pour les Plan Locaux d'Urbanisme.

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'élaboration, de modification, de révision et de suivi des documents d'urbanisme peut délibérer en vue d'étendre à la totalité de son territoire une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagée avant la date de modification de son périmètre résultant, entre autre, d'une fusion.

Suite à délibération du 22 juin 2015 suivie d'un arrêté interpréfectoral n°2703 du préfet de la Région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne et du préfet de la Haute-Marne en date du 9 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) a vu ses statuts modifiés pour prendre, par voie de transfert, la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». L'arrêté interpréfectoral n° 2575, du Préfet de la Marne et du préfet de la Haute-Marne en date du 24 novembre 2016 a confirmé cette compétence sur le nouveau périmètre de la CASDDB.

Par deux délibérations du 26 novembre 2015, puis du 18 mars 2016, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant plan local de l'Habitat (H) et plan de Déplacement urbain (D), approuvé les objectifs poursuivis, et fixé les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées.

Considérant la faculté pour un EPCI compétent en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » d'étendre à la totalité de son territoire une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal engagée avant la date de modification de son périmètre lorsque celle-ci résulte d'une fusion,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'étendre à la totalité de son périmètre l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) « intégrateur » qui tiendra lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacement Urbain (PDU) couvrant l'intégralité du territoire communautaire, et qui viendra se substituer aux dispositions des Cartes Communales, PLU, POS, PLH et PDU en vigueur,
- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de service concernant cette procédure,
- de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une compensation des dépenses entraînées par l'élaboration du PLUiHD ainsi que toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme ou personne intéressée,

- de demander, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'Urbanisme, que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise pour assurer le suivi de la procédure d'élaboration du PLUi.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

Acte classé

106-06-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-04T17-07-59.00 (MI206558598)

Identifiant unique de l'acte :

052-200044170-20170624-106-06-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Extension de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat et plan de déplacement urbain à la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Date de décision : 24/06/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme

Acte : Délib 106.PDF

Préparé	Date 04/07/17 à 17:07	Par <u>PRINCET Virginie</u>
Transmis	Date 04/07/17 à 17:08	Par <u>PRINCET Virginie</u>
Accusé de réception	Date 04/07/17 à 17:15	
Classé	Date 05/07/17 à 11:51	Par <u>PRINCET Virginie</u>